

Le Mesnil Saint Firmin



Bulletin municipal

Au sommaire

Actualité
Actualité

Page 2



Quoi de neuf au village

L'avenir
L'avenir

Page 3

Elections municipales



Retrospective
Retrospective

Page 4



Les actions du mandat

Les travaux
Les travaux

Page 5

Les dernières réalisations



Les finances
Les finances

Page 5



Evolution de nos impôts

Le dossier
Le dossier

Page 6

La culture et la nature



Le constat
Le constat

Page 7



Bilan et héritages

Initiative
Initiative

Page 7

Noémie et la mucoviscidose



Rendez-vous
Rendez-vous

Page 8



Les manifestations locales

Editorial du maire

Comme annoncé lors du Conseil Municipal le 20 septembre 2013, je confirme ma décision de ne pas me représenter aux prochaines élections municipales, devant se dérouler en mars 2014. En effet je me retire de toutes responsabilités sur la commune, le changement dans mon activité professionnelle ne me permet plus de me mettre à la disposition de la communauté, comme j'ai pu le faire les années passées. Toute personne souhaitant s'investir pour la municipalité sera la bienvenue.

Je profite aussi de ce bulletin pour souhaiter à tous, une bonne et heureuse année 2014 ainsi qu'une bonne santé et que tous vos projets se réalisent.

David Duflos

Le carnet du second semestre 2013

Nous avons eu le plaisir d'accueillir ce 2^{ème} semestre 2013:

Rue du Château : M. Aurélien Laffargue, M^{me} Margot Himber et leur fille Lilirose.

Rue de Bacouel: Mme Coffignier Christiane.

Félicitations pour les heureux événements à :

Mr et Mme Blazard : naissance de Lohan leur fils.

Mr Lobbé et Mme Anthunes : naissance d'Enola leur fille.

Mr Meunier et Mme Leleu : naissance Cléa leur fille.

Rubrique nécrologique

- Début décembre, **M. Bernard Allart** nous a quitté dans sa 88^{ème} année. Rappelons qu'il fut notre doyen cette dernière année. Nous garderons de lui le souvenir d'une personne férue de jardinage.

Renseignements pratiques

Permanence de la mairie : Chaque vendredi de 17 heures à 18 heures 30

Conseil municipal : Maire: David Duflos - 1er adjoint: Jean-Marc Meaux - 2ème adjoint: Alain Brouaye

Conseillers : Marie-Blanche Bétancourt – Emmanuel Brouaye – Alain Caulier – Genevieve Reix – Jérôme Tytgat – Eric Valienne – Yvette Viollette

Société de chasse : Président: Jean-Pierre Blangy - Secrétaire: Maxime Girma - Trésorier: Alain Brouaye

Commerçants et artisans du village :

Menuiserie, agencement : Gilles Doan - Plomberie, robinetterie : Joël Luron – Couverture : Eric Valienne, Menuisier plaquiste : Aurélien Laffargue.

Principale employeur du village : Association Saint Joseph: Maison d'enfants Anne Marie Javouhey

Promotion compostage individuel

Des composteurs sont en vente auprès de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye.

Composteur en matière plastique de couleur verte.

800 litres, diam. 850 mm, haut. 1 290 mm, prix 28 €

Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir contacter la Cté de Communes aux coordonnées ci-dessous.



CCVBN Zone Industrielle - Route de Noyers - 60480 FROISSY

Tél : 03 44 80 26 06

Fax : 03 44 80 19 63

E-Mail : cc.vbn@wanadoo.fr

Résultat téléthon 2013

La municipalité souhaite apporter un grand remerciement aux généreux donateurs lors de la vente des roses au profit du téléthon 2013 et félicite les bénévoles qui se sont mobilisés car cela a permis la vente de 90 roses pour un montant de 221€80.



Les prochaines élections municipales auront lieu les **23 et 30 mars 2014**. Pour la première fois, lors de ce scrutin, les électeurs désigneront, à l'aide du même bulletin de vote, conseillers municipaux et conseillers communautaires. Prévue par la loi du 16 décembre 2010, cette réforme est destinée à conférer une véritable légitimité démocratique aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (communauté de communes et syndicat mixte de coopération).

Depuis la loi du 17 mai 2013, dans les communes de moins de 1 000 habitants (le seuil était auparavant fixé à 3 500 habitants), le scrutin est **majoritaire, plurinominal, à deux tours**. Les candidats se présentent sur une liste, mais les électeurs peuvent modifier les listes, panacher, ajouter ou supprimer des candidats sans que le vote soit nul. Les listes incomplètes et les candidatures individuelles sont autorisées. Contrairement à ce qui se passe pour les communes de plus de 1 000 habitants, il n'y a **pas d'obligation de parité** femmes/hommes.

Obtiennent un siège au conseil municipal, dès le **premier tour**, les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat. Pour les sièges restant à pourvoir, un **second tour** est organisé : l'élection a alors lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus.

Quelles sont les fonctions d'un maire ?

Le maire et les adjoints sont élus par et parmi les conseillers municipaux. Les fonctions d'un maire sont doubles, il est l'exécutif de la commune et gère le budget, il est agent de l'Etat pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation des élections et de délivrance de titres réglementaires.

Quel est le rôle du conseil municipal ?

Le conseil municipal représente les habitants et règle par ses délibérations les affaires de la commune : vote du budget, approbation du budget exécuté, gestion du patrimoine communal, décision de travaux, octroi de certaines aides... Il doit se réunir au moins une fois par trimestre ou sur demande motivée de la majorité des membres dans les communes de moins de 1 000 habitants. Nul ne peut être nommé conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal.

Les conseillers communautaires sont élus pour la même durée (six ans) que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent et renouvelés intégralement à la même date que ceux-ci. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés selon l'ordre du tableau, c'est-à-dire le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux ayant obtenu le plus de voix lors des élections municipales.

Les élections au Mesnil : les élus actuels ne se sont pas encore tous déterminés sur leur volonté de briguer un autre mandat. Le maire quand à lui a déjà annoncé son retrait. Il sera donc nécessaire qu'un dialogue s'installe entre les habitants pour constituer une ou plusieurs listes, avec ou sans « tête de liste » déclarée. A ce jour ou nous imprimons, aucune liste n'a encore été établie ouvertement par qui que ce soit, nouveaux candidats ou sortants.

Une **déclaration de candidature** est désormais obligatoire, quelle que soit la taille de la commune (ce qui n'était pas le cas auparavant pour les petites communes). La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir. La déclaration doit être déposée en préfecture ou sous-préfecture dans les délais suivants :

- pour le 1er Tour - avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 h
- pour le 2nd Tour - du lundi 24 mars 2014 le matin à l'ouverture des portes au mardi 25 mars 2014 à 18 h.



Les principaux points forts de ce qui fut accompli lors de ces dernières années :

- Début 2007 : Mise en place du bulletin municipal et du site internet.

Inauguration de la place Gabriel Boniface Bazin.

- Mi 2007 : Lancement des travaux de l'assainissement collectif après 5 années d'études.

- Début 2008 : Lancement des après-midi jeux par le CCAS.

- Mi 2008 : Mise en place de la programmation des entretiens des chemins ruraux.

Début de mise en fonctionnement de l'assainissement collectif.

- Début 2009 : Deuxième réserve incendie et réfection du caniveau au bas du village.

Inauguration de la station d'assainissement.

- Début 2010 : Lancement des études du Plan Local d'Urbanisme.

- Mi 2010 : Achat d'un nouveau tracteur tondeuse.

Transfert des entretiens de voirie à la Communauté de commune.

- Début 2011 : Création de ralentisseurs, prolongement des trottoirs.

- Mi 2011 : Diagnostic du PLU réalisé, démarrage du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

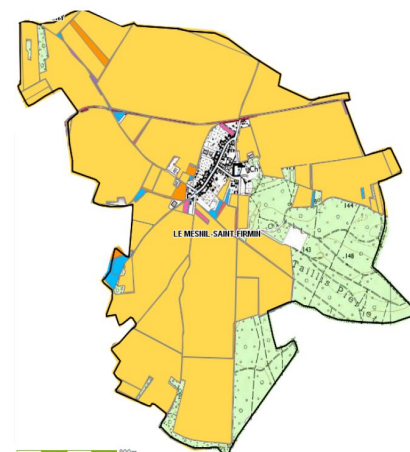
- Mi 2012 : Diagnostic de l'éclairage public.

Acquisition d'un terrain pour l'extension du cimetière.

- Début 2013 : Mise en place du PLU validé.

- Mi 2013 : Remplacement des appareils d'éclairage public pour économiser l'énergie.

(ces sujets ont été traités au fur et à mesure de leur réalisation sur les 13 précédents bulletins et le dernier en page suivante)



Suite du gravillonnage et réfection des toits des réserves communales



Le chemin donnant dans la rue des bois, face à la place de jeux a été goudronné sur sa partie en pente comme prévu. Les cabanes en bois servant de réserve communale ont vu leurs toitures refaites en tôle. Cette opération nous économise l'investissement qui était prévu en remplacement en maçonnerie en fond de terrain de la salle communale.



Remplacement des appareils d'éclairage public

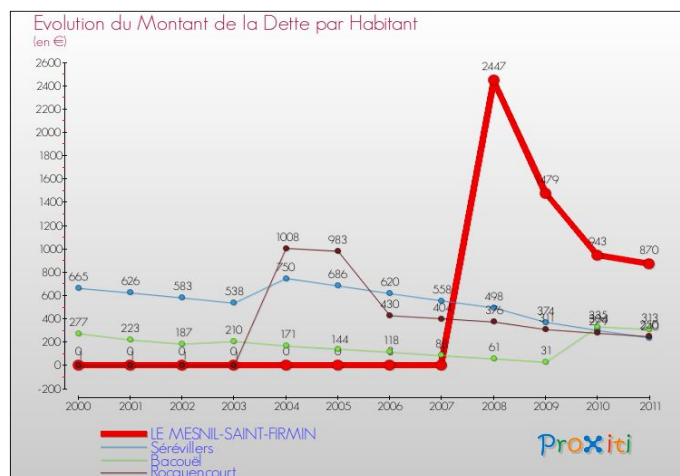
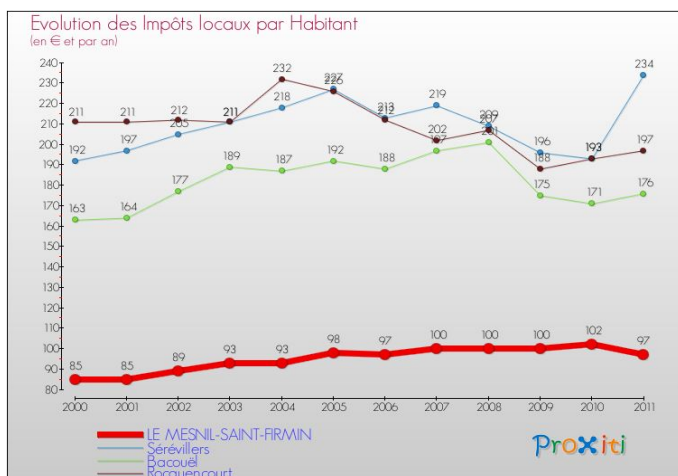
Nous avons parlé l'année dernière de l'étude d'économie sur l'éclairage public, c'est fait : les travaux ont été réalisés ce dernier semestre. Chacun a pu constater un abaissement du niveau d'éclairage surtout des toitures et façades. C'est donc une économie annuelle de 612 € (35%) qui sera ainsi réalisée sur les frais de fonctionnement.



Evolution de nos impôts

Le budget de LE MESNIL-SAINT-FIRMIN est assez simple à comprendre, il se compose des recettes et revenus suivants : les impôts locaux, soit la taxe d'habitation, la taxe foncière (bâti et non bâti), la taxe professionnelle sur les entreprises établies sur la commune. S'ajoute les dotations de l'état : à travers la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) l'état reverse à chaque commune une somme d'argent en fonction de différents critères. (En 2011 le budget de la commune était de 142 000€). Les emprunts auprès des banques permettent de répartir les coûts d'investissement importants sur plusieurs années.

Les dépenses de fonctionnement servent à pourvoir aux besoins de la commune au quotidien : entretien des bâtiments, des routes, des rues, des trottoirs, paie des employés municipaux, subventions aux associations, banquets et frais divers des élus, ... d'investissement (construction d'équipements sociaux, sportifs, culturels etc ...) et sont décidées directement par le conseil municipal. Les dépenses qui concernent le remboursement des dettes de la commune. (en 2011 105 000€) Le résultat comptable de la commune du Mesnil-Saint-Firmin s'établissait ainsi à : + 37 000 € en 2011 (recettes-dépenses). En 2011, les impôts locaux encaissés par la commune de Le Mesnil-Saint-Firmin se montait à : 21 000 €.



Sur les deux graphiques ci-dessus, nous pouvons constater que le montant des impôts par habitant reste stable malgré l'endettement contracté en 2008 pour l'assainissement collectif. Le pic sur les années 2008 et 2009 est dû au fait du décalage d'encaissement du retour de TVA et des subventions qui se sont étalées sur deux années, mais sont venues rembourser partiellement la dette. Il est à noter que le reste de cette dette est en totalité couverte sur la durée par l'encaissement de la taxe d'assainissement sur l'eau.

Si vous voulez avoir plus de précisions sur les décisions prises par vos élus, sachez que les séances du conseil municipal de Le Mesnil-Saint-Firmin sont publiques et que chacun peut librement y assister.

Qu'est-ce qu'un chemin rural ?

Le chemin rural est affecté à l'usage du public, il n'est pas classé comme voie communale qui appartient au domaine public, il est du domaine privé de la commune. Il est présumé, jusqu'à preuve du contraire, appartenir à la commune sur le territoire de laquelle il est situé. C'est au propriétaire qui revendique la propriété du sol qu'il revient de faire échec à cette présomption soit en produisant un titre de propriété soit en invoquant la prescription acquisitive en démontrant qu'il possède ce chemin depuis plus de 30 ans de façon continue, non interrompue, paisible, publique et non équivoque



Rôle du chemin rural : Un chemin rural doit avoir pour vocation :

- De desservir des activités d'intérêt agricole et non de relier quelques exploitations seulement ou de relier des lieux habités (ce qui le distingue de la voie communale).
- La circulation, en outre, doit être le fait de nombreux habitants sans lien particulier avec les parcelles riveraines et ce, tout le temps.
- Le fait que l'autorité municipale y assure un entretien continu et non des actes de voirie accidentels et à titre précaire, constitue un élément important de reconnaissance d'un chemin rural.
- L'inscription au cadastre peut constituer un moyen de preuve de l'appartenance au domaine communal : le fait qu'un chemin figure au cadastre sous le nom de "chemin rural" ne suffit pas à prouver qu'il a effectivement cette nature juridique ; mais en cas de litige, les indications cadastrales peuvent être relevées comme des présomptions.

De l'espace agricole et de l'usage récréatif

Il peut paraître paradoxal d'évoquer la fonction de loisir de l'espace agricole, sa fonction de production a montré des performances remarquables. Cette agriculture intensive occupe en outre 75% du territoire. La population s'appuie donc sur l'espace agricole pour "prendre l'air"... On peut qualifier l'espace agricole d'espace récréatif ! Tout indique une fréquentation significative de l'espace agricole par des chasseurs, randonneurs (pédestres, équestres, vététistes...), des promeneurs du dimanche et des cueilleurs de champignons, de fleurs ou de pissenlits. Plus de 80% des gens ont une expérience récréative de l'espace agricole. La nécessité sociale de cette fonction résulte de l'exigence de proximité, il est le plus accessible, le mieux réparti par rapport à l'habitat que les espaces spécialisés de loisirs (parcs, jardins, etc.), la forêt domaniale ou le littoral. Sa qualité proprement agricole en fait aussi un lieu recherché par les usagers pour sa familiarité, car c'est un espace habité et fréquenté..

De l'usage du chemin rural par l'agriculture industrielle

La disparition des petites exploitations agricoles et les remembrements successifs, ont fait disparaître bon nombre des anciens chemins et de bon nombre de boisements les bordant. Certains autres chemins furent créés, mais pour la majorité, sans boisement contigu. D'autres part leurs largeurs ont également diminuées, si la plupart étaient de six mètres, voire plus, beaucoup se limitent aux environs de quatre mètres, voire moins maintenant. L'augmentation de la taille des engins agricoles devient incompatible avec les chemins qui les supportent. Ajoutons à cela, certains exploitants qui rognent de plus en plus sur les bordures herbeuses et, ou, les traitent au désherbant. Toutes ces actions individuelles malheureuses ont de nombreuses conséquences qui contribuent à la dégradation de l'environnement commun. Le passage à pied, à vélo, devient aléatoire, la flore disparaît, la faune fuit les lieux, le chasseur revient bredouille...

Serait-il trop demander à chacun, usagers agricoles comme récréatifs, de respecter les autres et ces minuscules espaces de liberté communs à tous que constituent nos chemins ruraux ?

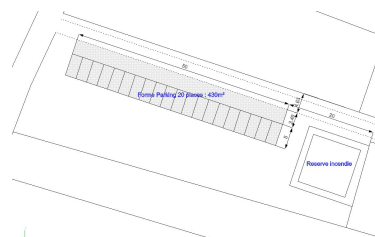
Ci-dessous, à gauche, deux photos montrant le positionnement des bornes et les alignements des cultures (2 exploitants différents) l'argument (des 2) est que la première ligne de semis est dans l'alignement des bornes : à vous de juger ! A droite, le même exploitant cultive de part et d'autre du chemin. Pour ne pas avoir à relever ses outils, il laboure et sème le chemin (pointillés rouges). Admettons que cela soit ennuyeux pour lui, mais ne pourrait-il pas au moins le retracer en faisant un aller retour avec son engin ?



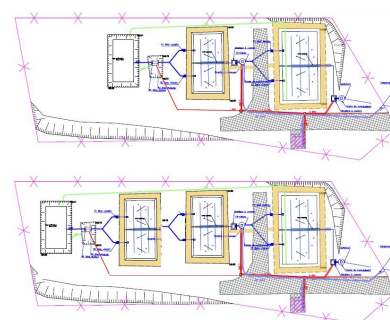
De plus le fait de cultiver ce chemin prive certains propriétaires de l'accès à leur parcelle, Il est étonnant que ces personnes ne se manifestent pas.

Projets et réalisations à suivre par les futurs élus

- Achat du terrain afin de pouvoir créer une extension du cimetière. Ce qui permettrait d'une part une quarantaine de nouveaux caveaux et d'implanter un columbarium ainsi que de réserver un emplacement pour un jardin des souvenirs.
- En début de mandat il a été fait un bilan de l'état des chemins, suite à cela la collectivité a entrepris une remise en état et un entretien régulier par l'apport de cailloux. Ce programme a permis de maintenir en état praticable l'ensemble des chemins et est donc à poursuivre.
- Afin d'améliorer le stationnement au niveau de la rue du château, il a été décidé de réaliser un parking sur la parcelle appartenant à la commune rue d'en haut (à l'arrière de la réserve à incendie à ciel ouvert). Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du conseil général de l'Oise afin de pouvoir intégrer cette dépense au budget de 2014.
- En octobre 2008 a eu lieu le démarrage de notre station d'assainissement, cette station a été conçue pour 300 équivalent habitants en pleine Charge (pleine charge : utilisation par 300 habitants 24 heures sur 24 et ce pendant 365 jours), la parcelle actuelle permet de rajouter si besoin est un 3^{ème} bassin de filtration ce qui permettrait à cet équipement d'absorber environ 450 équivalents habitants en pleine charge. Notamment, cet équipement nécessite un retrait des boues ainsi que la remise en état des matériaux qui servent à la bonne filtration et le remplacement des roseaux, entre 8 et 10 années d'utilisation.
- En 2007 ont été mis en place le Bulletin municipal et le site Internet de notre village, ces 2 moyens d'information seront à faire vivre.



ACTUEL



FUTUR



Noémie : porteuse d'un nouveau souffle aux malades de la mucoviscidose

En octobre dernier, Noémie Valienne, étudiante et habitant la commune, était à l'initiative d'un concert donné au centre Jules Verne au profit de l'association Grégory Lemarchal ; une association luttant contre la mucoviscidose, maladie dont souffrait Grégory. Une initiative toute à son honneur qui aura fait mouche auprès du public venu nombreux pour soutenir cette cause. « *Certaines personnes se sont déplacées de loin : de Lorraine ou du Nord. Certaines ont aussi pris leur place sans réservation au préalable* ».

Sur scène, Pierre Lemarchal, père de Grégory, a repris avec ses musiciens, Marc et Evelyne, des titres de Jacques Brel. Ce spectacle d'un peu moins de deux heures aura été un formidable moyen de récolter des fonds intégralement reversés à l'association Grégory Lemarchal et de porter ce message de sensibilisation à la réalité de cette maladie et au don d'organes.

Remerciement à David Duflos pour le prêt de la maison aux musiciens. A ce jour, la municipalité remercie Noémie pour son investissement caritatif et à travers elle, cette jeunesse qui se mobilise pour défendre une cause...





Cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918

Il faisait beau ce matin là, une cinquantaine de personnes s'est retrouvée autour du monument aux morts pour rendre hommage aux disparus de la grande guerre. Les enfants étaient nombreux, pas seulement ceux de la maison d'enfants, toujours fidèles à ces manifestations, mais également ceux des nouvelles familles arrivées récemment dans notre commune. Tout le monde est ensuite venu participer au « pot de l'amitié » dans notre salle communale, où chaque génération a pu prendre contact avec les autres.

Repas des aînés

Le 8 décembre dernier, c'est au Réveil du Rossignol que se sont retrouvés nos aînés, les membres du comité des fêtes et les élus dans le cadre du repas des aînés offert par le Comité des fêtes, le maire et ses adjoints.



Arbre de Noël

A l'occasion des fêtes de fin d'année, il est coutume pour la municipalité de s'associer au Comité des fêtes afin d'offrir aux enfants âgés de 0 à 14 ans (révolus) un avant-goût des festivités de Noël... Au programme : projection du dessin animé « Moi, moche et méchant 2 » dans les locaux de la Maison d'enfants suivi d'un goûter à la salle des fêtes. La venue du Père Noël aura, enfin, de nouveau intrigué les plus jeunes. Mais celui-ci aura su les ravir en leur remettant leur carte cadeau et des chocolats. Au total, 55 enfants étaient attendus.



Comité de rédaction du bulletin

Une part des informations de ce bulletin est également relayée sur le site Internet de la commune

Site Web: <http://www.lemesnilsaintfirmin.com> - Courriel : lemesnilsaintfirmin@hotmail.fr